

qu'elle discute le sujet à la présente session. Depuis le dernier débat, qui s'est déroulé il y a un an, deux événements de grande importance se sont produits: d'abord, la décision prise, le 28 septembre 1951, par le Fonds monétaire international de libérer les États membres au sujet de la vente de l'or dit non monétaire et, ensuite, la décision du gouvernement canadien qui, le 7 octobre 1951, publiait de nouveaux règlements concernant la vente du même article, c'est-à-dire de l'or dit non monétaire.

Le Gouvernement et la Chambre des communes n'ont jamais suffisamment reconnu, il me semble, et je le dis en toute déférence, l'importance de l'industrie de l'extraction de l'or ni celle du rôle que cette industrie a joué dans l'essor économique de notre pays. L'or est encore ce qu'il a été pendant longtemps, le seul moyen d'échange international universellement accepté. Aujourd'hui toutes les nations du monde, y compris la Russie, le recherchent. Il joue encore également un rôle très important dans l'ensemble de l'économie canadienne.

Le problème fondamental avec lequel les mines d'or sont aux prises au Canada est celui de la hausse des frais d'exploitation d'une part et, d'autre part, le prix fixe de leur produit, prix demeuré fixe depuis 18 ans, sans aucun changement, en dépit de la hausse alarmante des frais d'exploitation. Cette denrée, le Gouvernement l'a choisie parmi une foule d'autres pour en fixer le prix, au point de vue tant national qu'international, alors que sa politique générale a consisté à ne pas appuyer la régie des prix à l'égard des autres denrées.

Qu'il me soit permis de dire dès maintenant qu'à mon sens, il convient de féliciter le Gouvernement d'avoir pris, en octobre dernier, la décision publiée dans le décret du conseil et dans le règlement du 7 octobre. C'était, pour le moins, un pas dans la bonne voie. Jusqu'à un certain point, la mesure constituait une réelle amélioration.

A mon sens, dans une certaine mesure, ce bill est la conséquence de divergences intestines dans la politique du Gouvernement. Tout comme les mesures antérieures, le projet de loi n'est qu'un bouche-trou. Il apporte des remèdes artificiels à une situation exigeant des solutions à long terme, et d'aspect pratique. Nous essayons de résoudre au jour le jour une question dont les prolongements sont profonds et que la Chambre et le Gouvernement devraient appliquer toute leur compréhension à résoudre.

Sans aucun doute, au cours des trois années où elle a été mise en pratique, cette loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or a servi à maintenir en exploita-

tion, à la petite journée, certaines mines productives. Mais l'exploitation des vastes territoires du nord canadien a été mise en veilleuse. Il y a un an, lors de la discussion des modifications de 1951, on a pu constater que l'aide afférente à la mesure en question avait diminué d'année en année et que le nombre des mines jugées admissibles aux termes de la loi diminuait également.

La prospection de l'or a précédé une grande partie des progrès réalisés dans nos vastes régions du nord. Ce sont en effet les chercheurs d'or, qui, dans beaucoup de vastes régions du Canada, en ont été les pionniers. La prospection des terrains aurifères a mené à la découverte, puis à la production de certains métaux vils, ainsi qu'à d'autres progrès économiques.

La situation à laquelle doit faire face aujourd'hui l'industrie de l'extraction de l'or est tellement grave que la tendance s'est inversée. La recherche de l'or n'est pour ainsi dire accompagnée d'aucune expansion économique. Tous les travaux d'expansion se dirigent vers la prospection des métaux vils. L'industrie de l'extraction de l'or a dû faire subir, dans une mesure plus forte, peut-être, que toute autre industrie, tous les effets d'une crise économique dans des périodes qu'on peut considérer comme prospères. Cela a mis un frein à l'expansion d'une industrie qui a grandement contribué par le passé à l'essor de l'économie nationale.

Bien des gens n'aiment pas songer aux jours de la crise; mais il convient de se rappeler qu'à cette époque une industrie trouvait facilement un débouché pour ses produits et que cette industrie a effectivement contribué, dans une large mesure, à maintenir nos industries sur pied; cette industrie, c'est celle de l'extraction de l'or. Qui peut prédire le jour où nous serons contents de posséder une industrie d'extraction de l'or jouissant d'un marché assuré pour son produit, car la prospérité de cette industrie pourrait bien nous aider à traverser une crise éventuelle.

Comment cette crise dans l'industrie a-t-elle frappé ceux qui comptent sur elle pour leur existence? De fait, malgré l'application de la mesure à l'étude, la production de l'or a diminué au pays l'an dernier par rapport à l'année précédente. Le Canada ne produit pas autant d'or qu'avant 1950. Le ministre n'a pas encore fait part à la Chambre des résultats en 1952 de l'application du décret du conseil adopté le 7 octobre. Il ne sera pas sans intérêt de constater les résultats, dans le domaine de la production, qui peuvent être attribués à la décision prise le 7 octobre et publiée sous forme de décret du conseil.